



« Charançon rouge du palmier »

L'arrêté du 21 juillet 2010 relatif à la lutte contre le *Rhynchophorus ferrugineus* rend la lutte contre le charançon rouge du palmier obligatoire en France. Elle doit être menée par des professionnels formés et habilités.

Public ciblé :

Tous les professionnels, entreprises ou services devant intervenir dans le cadre de la surveillance, des opérations d'éradication (assainissement ou abattage du palmier) ou de l'application de traitements préventifs du Charançon Rouge du Palmier.

Pré requis :

Lecture et écriture en langue française, utilisation basique de l'outil informatique

Avoir plus de 18 ans et ne pas avoir de contre-indication médicale

Connaître et maîtriser la réglementation sur l'agrément des applicateurs de produits phytosanitaires : loi n° 92-533 du 17 juin 1992 et du décret n° 94-86 3 du 5 octobre 1994 : Être titulaire d'un Certificat Individuel Professionnel Produits Phytopharmaceutiques

Les EPI sont obligatoires et non fournis par l'établissement.

Effectif par session :

De 6 personnes minimum à 14 personnes maximum

Durée :

2 jours

Tarifs :

490 € pour une personne pour les 2 jours.

Nous consulter pour les tarifs groupes (à partir de 6 personnes).

Frais pédagogiques éventuels :

Aucun

Modalités d'alternance :

Pas d'alternance

Délai d'accès à l'action de formation :

2 mois sous réserve du nombre de personnes

Objectifs visés :

Connaître et maîtriser les interventions sur palmier dans le cadre de la lutte contre le charançon rouge du palmier conformément à l'arrêté du 21 juillet 2010.

Obtenir l'habilitation nécessaire pour la mise en œuvre des moyens de lutte et être enregistrés auprès de la DRAAF (Service Régional de l'Alimentation) conformément aux dispositions de l'arrêté du 21 juillet 2010 relatif à la lutte contre le *Rhynchophorus ferrugineus*.

Contenu de formation :

Théorie : 1 jour in situ

-Connaissance du cadre réglementaire de la lutte contre le charançon rouge du palmier, *Rhynchophorus ferrugineus* : Connaissance des textes règlementaires officiels, Présentation du plan national français, Présentation des acteurs impliqués (services de la DRAAF, Région, Préfecture, municipalités, professionnels particuliers), présentation du plan régional.

-Connaissance des éléments de biologie du palmier en relation avec le ravageur et les méthodes de lutte ainsi que la biologie du ravageur et la stratégie intégrée d'éradication du ravageur : Connaissance des éléments de biologie du palmier, Connaissance de la bio-écologie du charançon rouge du palmier, Connaissance de la stratégie intégrée d'éradication du ravageur et les principes de la lutte intégrée appliquée à son éradication

Pratique : 1 jour sur chantier intérieur ou extérieur à l'établissement

-Savoir reconnaître les symptômes précoces d'infestation des palmiers, pratiquer des fenêtres d'inspection et utiliser des piégeages sélectifs : Connaître les obligations réglementaires sur la surveillance des palmiers, Savoir reconnaître les symptômes observables depuis le sol (observation terrain et/ou visuel), Savoir réaliser une fenêtre d'inspection et rechercher les symptômes visuels à leur niveau (terrain), Connaître le fonctionnement du piégeage olfactif et savoir utiliser les pièges (terrain).

-Connaître les modalités d'éradication du ravageur : Savoir assainir un palmier infesté et éradiquer le foyer (avec ou sans destruction du palmier), Savoir appliquer les traitements préventifs prévus dans l'arrêté

Modalités pédagogiques :

En présentiel, au laboratoire de biologie ou de chimie, en salle informatique et sur le terrain par des apports théoriques et des mises en pratiques en interactivité et opérationnalité.

Supports variés : diaporamas, (vus, commentés, remis et envoyés), cours en ligne, exercices, bibliothèque en ligne, plaquettes...).

Le renforcement de la réglementation au niveau régional et au niveau national.

Distribution pour les apprenants des Sites de référence et intégration de favoris par fichier numérique (Google et Firefox).

Travail sur étiquette calcul des doses FDS lecture des pictogrammes étude des unités particulières

Calcul de doses et comparaison (efficacité, prix, pénibilité...)

Exercices pratiques d'application des différentes méthodes de lutte.

Raisonnement d'une intervention : Repérage de palmiers contaminés et reconnaissance du ravageur responsable.

Évaluation des risques en fonction de certaines problématiques liées au métier.

Rappel des EPI et des bons gestes d'utilisation des EPI ; distribution de plaquettes (remises aux stagiaires).

Réglage des machines ; rappel des bons gestes de calcul de dose, des précautions à mettre en place, de la réglementation sur les pulvérisateurs et les documents du registre à mettre en place.

Les enjeux en termes de gestion des déchets locaux et les adresses.



Modalités d'évaluation :

La durée minimale réglementaire de la formation est fixée à 14 heures. L'horaire mentionné par thème est une recommandation. Il intègre la vérification des connaissances pour chacune des étapes. Un questionnaire de dix questions d'une durée totale d'1h, permet la vérification des connaissances.

Le CFPPA délivre au stagiaire une attestation de formation.

Le stagiaire doit transmettre cette attestation de formation à la DRAAF de Corse à l'adresse suivante : sral.draaf-corse@agriculture.gouv.fr

La DRAAF délivre une habilitation au stagiaire et l'inscrit sur une liste de professionnels habilités à lutter contre le charançon Rouge du palmier.

Contact :

Chargée de développement :

- Tel : 06.74.25.52.58
- Mail : marie-france.raffalli@educagri.fr

Secrétariat CFPPA :

- Tel : 04.95.30.02.31 Taper 1
- Mail : cfppa.borgo@educagri.fr

Plan et moyens d'accès :

L'établissement est desservi

*par le réseau routier cf « Google maps » lycée agricole Borgo

*par le réseau ferroviaire, cf Chemins de Fer Corse (Arrêt Porettonne à 10 min à pied).

Accessibilité :

Un Référent handicap :

Armagnac Marie-Hélène : 07.50.54.25.93

Codes :

ROME : K2305

Taux de réussite : 100 %

Taux d'insertion (année N-1) : 100 %

Taux de satisfaction : 100 %

Conditions d'inscription :

Dossier d'inscription complet

Modalités de sélection :

Aucune

Financement de la formation :

Le financement peut être assuré par :

- Vos propres fonds
- Une prise en charge de votre OPCO
- Une prise en charge de votre employeur
- Une prise en charge par Pôle Emploi
- Une prise en charge via votre Compte Personnel de Formation

Perspectives :

Métier : salariés, chefs de services, entrepreneurs exerçant une activité d'applicateurs de produits biocides.

Qui recrute ? Entreprises de vente professionnelle de produits biocides, entreprises du paysage, du nettoyage, de désinfection, de traitement contre les nuisibles, Jardineries, entreprises agricoles, Coopératives Agricoles, Collectivités, Entreprises d'Insertion spécialisées

Poursuites de formation : Eventuellement Certificat phytosanitaire.

Mode de validation :

(diplômant, certifiant, non certifiant) :

« Certificat à l'utilisation professionnelle et la distribution de certains types de produits biocides »

environnement :

Une équipe pédagogique, véritables professionnels dans leur domaine.

Un site de 27 hectares en adéquation avec les métiers de l'agriculture et de l'aménagement paysager.

Des lieux de formation adaptés aux groupes et situations d'apprentissage (atelier mécanique, laboratoires, salles de cours et salles informatiques, Centre de Documentation et d'Information).

Restauration : une cantine favorisant les circuits courts.